

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2020

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la Convocation : 17/09/2020

Date d'affichage : 17/09/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-deux septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Jean GRANGER - Alexandra CHABANIS - Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- David MAGNET- Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL- Daniel PEYROL- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP.

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE), - Céline POIRRIER - (pouvoir donné à Mathilde SAVARY)- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2020- 075 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en vue d'un avancement de grade

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des catégories C,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement y compris lors des avancements de grade qui s'effectue du grade d'origine au grade immédiatement supérieur.

Considérant l'inscription au tableau annuel d'avancement, établi après avis de la Commission Administrative Paritaire et par appréciation de l'expérience et de la valeur professionnelle de l'agent, il a été proposé l'avancement de grade de l'agent Delphine Billat à ce jour au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (31h par semaine) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour permettre cet avancement, le Maire propose donc à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le 24/09/2020

ID : 026-212600050-20200922-2020_106-DE

Après en avoir délibéré le conseil **A L'UNANIMITE**, adopte cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSENTION : 0



Le Maire,

Yves COURBIS